NUMÉRO
33
mars
2014
0,50 €

Sud

SOLIDAIRES
UNITAIRES
DÉMOCRATIQUES
www.sud-ct.fr

JOURNAL DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS SUD
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Austérité accrue pour les fonctionnaires

Les cadeaux pleuvent pour le patronat.

Après les 20 milliards d'euros accordés sans contrepartie aux entreprises pour le crédit recherche, impôt, compétitivité, emploi (CICE), c'est maintenant **30 milliards d'euros** supplémentaires que le président offre aux entreprises en supprimant les cotisations patronales de la branche familiale.

HOLLANDE DIT QUE LES MÉNAGES NE PAIERONT PAS CE TRANSFERT

ALORS, QUI LE PAIERA?

Cette générosité envers le patronat ne suffisant pas, **c'est 50 milliards d'euros d'ici 2017** avec pacte de responsabilité que le président veut imposer.

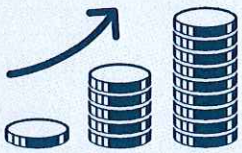

L'austérité s'abat sur les fonctionnaires.

Depuis 2010 le point d'indice est gelé à **4,63 €** brut et **il risque de ne pas augmenter ni en 2015 ni en 2016...** Le gouvernement avait annoncé le gel des avancements pour les fonctionnaires, JM Ayrault a certes publié un démenti mais nous avons bien compris que sa décision est d'engager la fonction publique et les fonctionnaires dans une phase d'austérité plus importante et donc plus inquiétante: ***«Dans la situation budgétaire que nous connaissons la fonction publique doit participer à l'effort de redressement du pays»***. La fonction publique a déjà participé au redressement du pays par la suppression de milliers de postes, la baisse considérable des salaires réels, les mesures touchant les fonctionnaires dans la contre-réforme des retraites. Quel effort est demandé au patronat? À la finance?

«Nous pouvons y parvenir par des économies et des réorganisations» a précisé le premier ministre. Il avance ici comme pistes le regroupement de services, la mobilité, la redéfinition des missions etc. C'est-à-dire moins de personnel, des conditions de travail dégradées, moins de services rendus à la population. Et tout cela se rajoute au contexte que nous connaissons: primes variables à l'absentéisme, primes distribuées largement aux chefs de service, bas salaires, temps non complets etc.

La loi sur la métropolisation (voir p. 5) permettra d'appliquer cette austérité accrue.
La fédération SUD CT récuse cette politique mortifère pour les agents et la fonction publique. Elle s'inscrit d'ores et déjà dans les mobilisations et mettra tout en œuvre pour faire échec à cette politique.

À LIRE D'URGENCE DANS CE NUMÉRO

Ils se sont mobilisés (P. 2-3) - «Salauds de pauvres» (P. 4) - Que fait la Fédé? (P. 5)
Bon à savoir (P. 6-7) - «Citoyens du monde» (P. 8)

CoTe Sud • Le journal des adhérents des syndicats de la fédération SUD Collectivités Territoriales
Siège: 70 rue Philippe de Girard 75018 Paris - Directeur de publication: Philippe Damoiseau.
www.sud-ct.fr - contact@sud-ct.fr
Impression: Chat Noir Impressions, 15 rue de la Buhotière 35136 Saint Jacques de la Lande
Création graphique: www.lamaindanslesac.net
ISSN: 1770-0868 - CPPAP: 0216 S 08030

Union syndicale Solidaires

Ils se sont mobilisés

GRÈVE DES FEMMES DU 8 MARS

C'est pour réaffirmer qu'il s'agit d'une journée de lutte et non une « fête des femmes » qu'elles se mobilisent et « grrrognent » contre la récupération commerciale qui est faite de la journée internationale de la femme.

Souvenons-nous : en 1910, la journée internationale des femmes à l'initiative d'une révolutionnaire allemande, Clara Zetkin, reprenant le Woman's day américain, a été adoptée par l'internationnal socialiste.

Pourquoi une journée internationale ?

Parce que dans l'histoire de l'humanité, l'oppression des femmes, leur asservissement, la violence qui leur est faite est **une réalité internationale quotidienne.** C'est bien pour dénoncer cette vérité qu'il fallait redonner à l'événement son caractère premier de journée de lutte et lui ôter la connotation commerciale que les marchés n'ont pas hésité à lui donner. C'est à l'initiative de l'association féministe haut-garonnaise Mix-Cité 31 que depuis quelques années la journée internationale des femmes du 8 mars est devenue une journée de mobilisation avec un appel à la grève qui touche tous les secteurs professionnels.

Cette année la fédération SUD CT et d'autres organisations de SOLIDAIRES ont appelé à la grève pour donner plus d'ampleur aux initiatives locales.

Elles ont voulu marquer cette journée d'un sceau revendicatif pour une véritable prise en compte du travail des femmes y compris domestique, pour continuer à dénoncer les conditions faites aux femmes dans le travail salarié, pour contredire cette idée de nature qui prédestinerait le rôle des femmes dans la société...

POUR QU'IL Y AIT UN MOUVEMENT DE FEMMES QUI NE LÂCHENT RIEN !

Le mouvement initié à Toulouse gagne les autres villes et les autres femmes notamment des villes populaires (Saint-Denis...).

LE SYNDICAT SUD CT 72 FAIT LA CHASSE AUX MAINS BALADEUSES

Un agent municipal communément connu dans les services sous le surnom de ***« Monsieur Pyjama »*** s'est vu condamné à une peine de 5 mois de prison avec sursis, une obligation de soins et 18 mois de mise à l'épreuve. Il a aussi été inscrit au fichier des auteurs d'infraction sexuelle. Il devra également payer à certaines de ses victimes qui ont été reconnues par la juge comme étant sexuellement abusées, une indemnité visant à réparer le préjudice moral qu'elles ont subi.

Si l'on peut clairement saluer le travail accompli par le syndicat SUDCT72, qui a accompagné les plaignantes et sollicité la justice pour que soit mis un terme à la violence sexuelle pratiquée sous l'œil particulièrement indulgent des élus locaux, on peut toutefois regretter que la juge du tribunal correctionnel n'ait pas trouvé ***« d'intérêt collectif »*** **à mettre un coup d'arrêt à ces manœuvres libidineuses et ait débouté le Syndicat de sa demande de constitution de partie civile.**

Ils se sont mobilisés

EN LUTTE **CONTRE LE MANAGEMENT**

SUD CT 80, Métropole Amiens

Management, mot d'actualité qui depuis 2008 est employé à tout va dans notre collectivité. Mot qui a fait des ravages dans les services. N'ayons pas peur de dire que ces méthodes de management ont apporté de la souffrance au travail, de la détresse qui a même mis en danger la vie des agents.

Plusieurs d'entre eux ont mis fin à leurs jours. **Nous, Syndicat Sud,** avons alerté la municipalité sur le caractère néfaste de ces méthodes pour les agents et cette même Municipalité de nous répondre que les suicides avaient pour cause des problèmes personnels.

Nous avons vécu, ces dernières semaines, un combat avec la direction générale concernant la réorganisation de toutes les crèches de la Métropole. Une fois de plus, les agents étaient en détresse mais cette fois nous avons réussi à faire prendre conscience qu'ils étaient en état de légitime défense et qu'il fallait réagir.
La majorité du personnel des crèches a réagi instantanément à cet argument et finalement la Directrice des crèches a été *«débarquée»* de son poste. Depuis, les conditions de travail s'améliorent de façon positive.

Il ne faut pas perdre de vue que seules des luttes peuvent nous faire avancer et que la lutte entreprise par les collègues donne des idées à d'autres agents de la collectivité. De toute façon, on ne lâche rien.

L'OPÉRATION *CASSE-CROÛTE* DANS LES COLLÈGES

Conseil Général des Côtes d'Armor

Depuis les mobilisations de mai-juin 2013, les réunions de concertation se multiplient... pour des avancées nulles ou à la marge. La direction a même eu le culot de passer en force la fusion du laboratoire départemental d'analyse (LDA) devenu Labocea. **Après une forte résistance et le refus des agents mis à disposition, une trentaine d'agents du laboratoire vont devoir être intégrés au conseil général.** Le syndicat SUD poursuivra sa lutte au sein de la nouvelle structure (GIP) puisqu'il va présenter une liste aux premières élections du Comité d'Entreprise au mois de juin 2014.

À l'appel de Sud et de FO, **environ 300 agents du conseil général se sont mis en grève à l'heure du déjeuner pour exiger que l'on entende enfin leurs revendications** sur les conditions de travail dégradées, le manque de moyens et la politique managériale menée à tous les niveaux.

Dans de nombreux services, les routes, l'action sociale, l'informatique, les collèges, le ras-le-bol est général.

D'ailleurs, dans les collèges, **l'augmentation du prix des repas de 1,30 €** pour les agents chargés de la restauration a déclenché une mobilisation sans précédent car 43 collèges sur 47 n'ont pas assuré le service de restauration et ont distribué des casse-croûte à la place des repas traditionnels. L'augmentation sera échelonnée sur plusieurs années.

Cela va permettre la remise à plat des conditions de restauration des agents du département. Nous restons vigilants sur les propositions à venir.

« Salauds de pauvres »

comme dirait Coluche...

À QUAND UN SALAIRE DÉCENT?

LES MESURES GOUVERNEMENTALES NE SONT TOUJOURS PAS À LA HAUTEUR...

La catégorie C

Le gouvernement avait annoncé sa volonté de rediscuter des salaires des agents de catégorie C et de prendre des mesures d'urgence mais le projet présenté, cet été, a été rejeté par toutes les organisations syndicales.

À l'automne 2013, le ministère a fait une nouvelle proposition : c'est donc une nouvelle grille qui s'est appliquée à la catégorie C le 1er février 2014.
Les nouvelles propositions se résument à un ajustement indiciaire en 2014 et à une attribution de 5 points d'indice en 2015.

Même si on peut reconnaître un ***« progrès »*** dans cette nouvelle proposition, nous sommes loin du compte. En effet, le bas de l'échelle de la catégorie C reste au niveau du SMIC. Ce ne sont pas les **58 €** de différence entre le 1er échelon de l'échelle 3 et le SMIC qui empêcheront de revenir au versement de l'indemnité différentielle.

Le nouveau dispositif en quelques points:

Le reclassement se fera d'échelon à échelon avec des points supplémentaires, de 1 à 11 points pour les échelles 3, 4, 5 et 6. De plus, Pour les échelles 4 et 5, un 12e échelon et pour l'échelle 6 un 9e échelon sont créés.

Selon les échelons, l'ancienneté est reprise ou pas. Certains agents ne seront pas perdants ; d'autres, par contre, verront le temps passé dans leur ancien échelon, ***« passer aux oubliettes »***.

Une trop faible progression salariale:

Échelles 3 et 4 : de l'échelon 1 à l'échelon 7, la progression du salaire est de 26 € en 10/12 ans!

Une réduction de la durée totale de la carrière (avancement au maximum):

De 30 ans, la durée totale de la carrière passe à 26 ans dans les échelles 3 et 4 et 5 et de 33 ans elle passe à 30 ans dans l'échelle 6.

Une augmentation de la durée totale de la carrière:

Agent de maîtrise principal : de 3 ans et 6 mois à l'avancement minimum et 3 ans au maximum.

Brigadier-chef principal : de 2 ans et 5 mois à l'avancement minimum et 2 ans et 11 mois au maximum ;
Chef de police municipale : de 3 ans à l'avancement minimum et de 4 ans au maximum.

La catégorie B (NES)

Par ailleurs, les deux premiers échelons, de la Catégorie B sont revalorisés (+ 7 points d'indice au 1er janvier 2014) afin de conserver la même différence de points avec la Catégorie C.

Une autre revalorisation des quatre premiers échelons, des 8e et 9e échelons du premier grade de la Catégorie B aura lieu au 1er janvier 2015 (de 1 à 7 points d'indice).

Si les durées totales de carrière du 3e grade restent identiques, **celles des 1er et 2e grades sont raccourcies.** En effet, elles passent de 29 à 25 ans et 11 mois (durée minimale) et de 33 à 31 ans (durée maximale).

Le gouvernement souhaite refondre les grilles A, B, C en 2015. D'ores et déjà, nous pouvons être sûrs que dans le contexte d'austérité, nos salaires n'augmenteront pas voire régresseront.

Que fait la fédé ?

Élections 2014 : un défi à relever tous et toutes ENSEMBLE

→ **Les élections professionnelles auront lieu le 4 décembre 2014. Pour la première fois les 3 versants de la fonction publique (État, Hospitalière, Territoriale) voteront ensemble.** L'enjeu de ces élections est important pour notre courant syndical et pour la fédération SUD CT. L'obtention du siège au conseil supérieur de la fonction publique territoriale permettra des moyens syndicaux accrus pour les syndicats et la fédération. Les voix obtenues à ces élections compteront pour le calcul des sièges au conseil commun de la fonction publique et au droit syndical s'y afférent.

→ **La fédération a fait parvenir aux syndicats du matériel: Tract contre l'austérité, l'extrême droite, les rythmes scolaires, un guide des élections, d'autres vont suivre ainsi que des affiches et des autocollants.**

→ **Solidaires fonction publique fera parvenir aux syndicats du matériel commun aux trois versants de la fonction publique.**

Afin que notre projet syndical de lutte et de transformation sociale puisse se faire entendre, chacun et chacune dans son lieu de travail peut y contribuer (diffusion de tracts, affichage)

LA MÉTROPOLISATION

Dans le cadre de l'acte III de la décentralisation a été votée la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Le texte voté reprend et amplifie la philosophie de la loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 (Sarkozy). La fédération SUD CT avait signalé les graves dangers que comportait cette loi.
Elle impose des grandes aires urbaines, alors que 58 % de la population française habitent dans des petites et moyennes villes. Elle organise la concurrence entre les collectivités au niveau national et européen. La loi consacre la prééminence de l'économie au détriment des besoins des citoyens. **La région est chef de file de la conférence territoriale.**

En créant les métropoles, la loi n'a pas fait qu'agrandir le périmètre des intercommunalités, elle en change la nature. Le lien entre le territoire et ses habitant(e)s est rompu. La métropole confirme la montée des réseaux économiques, des infrastructures, des flux matériels et immatériels (transports, énergie...), forme de spatialité alternative au territoire continu. La métropole concentrera les investissements et développera les moyens comme internet, plutôt qu'un service de proximité, la technologie contre l'humain.
Elle remet en cause les territorialités héritées et structurantes, la citoyenneté, le mandat politique et la proximité, la péréquation entre les territoires. Les territoires tels que nous les connaissons, communes ou pays, correspondant à une unité territoriale ou à une identité culturelle et à un bassin de vie, ne sont plus viables dans le cadre de la métropolisation.

Qu'ils soient élus au suffrage direct, comme à la métropole de Lyon, ou indirect les élus métropolitains ne représenteront plus un territoire mais une politique.
C'est toute la structure administrative de la France et le rôle de l'État qui est remis en cause par cette loi.

Les conséquences pour les agent(e)s et les citoyens (nes) sont prévisibles. Fusions, regroupement de services, mobilité forcée entraînant licenciement et précarisation accrue pour les un (e)s, inégalité d'accès tant géographique qu'économique au service public pour les autres.

La politique d'austérité du gouvernement rend cette funeste loi mortifère pour la population.

La fédération SUD CT appelle les agent(e)s et les citoyen(nes) ainsi que les autres organisations syndicales à se mobiliser pour faire vivre une réelle fonction publique au service des citoyen(ne)s.

La clause de compétence générale est rétablie pour toutes les collectivités territoriales. Mais le président François Hollande dans son discours du 14 janvier 2014 a dit que la deuxième loi de la décentralisation pourrait remettre en cause la compétence générale.

Bon à savoir

CUMUL D'ACTIVITÉS LUCRATIVES : **ATTENTION DANGER!**

Entre la baisse significative du niveau de vie des fonctionnaires territoriaux même à plein-temps, et les messages que nous renvoie la société libérale: *«travailler plus pour gagner plus», «les fonctionnaires, tous des nantis et des fainéants»*, certains de nos collègues choisissent d'exercer une activité lucrative en plus de leurs fonctions au sein de l'administration.

On rencontre, en particulier, ce type de situation dans le cas de l'exercice des fonctions sur des horaires atypiques. Outre qu'elle néglige les conséquences de ces conditions de vie pour la santé, cette situation de cumul d'activités lucratives se règle souvent sur le plan disciplinaire et ce sont souvent de lourdes sanctions qui sont demandées par l'autorité territoriale au conseil de discipline. Ainsi l'exercice d'une activité privée lucrative non autorisée par l'autorité territoriale peut parfaitement constituer une faute grave au regard de l'obligation de tout agent public de se consacrer personnellement et exclusivement à ses fonctions. **De plus, la collectivité peut également demander à l'agent le remboursement des sommes perçues au titre de l'activité non autorisée.** Les sanctions qu'elles soient disciplinaires ou pécuniaires, peuvent donc être particulièrement lourdes.

En effet, le principe est que le cumul d'un emploi public avec une activité lucrative privée est interdit *(décret-loi de 1936)* **et que cette interdiction ne supporte que quelques rares exceptions.** Elle trouve son origine dans une volonté de moralisation du secteur public en évitant l'accumulation des gains. Elle vise tous les agents occupant des emplois publics y compris les agents non titulaires. Les exceptions sont communément considérées comme participant à la casse du statut des fonctionnaires. Au fil du temps ce sont des pans entiers de cette interdiction entre emploi public et activité privée rémunérée qui sont tombés notamment pour permettre aux agents de quitter la fonction publique, RGPP oblige. Ainsi en 2007, dans le but plus ou moins avoué d'organiser la mobilité des fonctionnaires vers le secteur privé, les autorisations de cumul se sont développées. Il est aujourd'hui possible d'exercer certaines activités sur autorisation dans la mesure où elles ne restent qu'accessoires et répondent à certaines conditions de déontologie. Ces activités sont limitativement énumérées par le décret 2007-658 du 2 mai 2007 et il sera prudent de vérifier, dans ce texte, les possibilités d'exercer une activité avant même de demander l'autorisation par demande expresse à l'autorité territoriale.

À noter que, dans certaines limites, les agents titulaires ou non titulaires à temps non complet ont la possibilité de cumuler plusieurs activités. Il ne faut pas confondre temps partiel et temps non complet car ce qui est ouvert pour les temps non complets ne l'est pas pour le temps partiel.

Le projet de texte sur la déontologie des fonctionnaires devrait restreindre les possibilités de cumul. Il nous serait difficile de défendre des positions allant à l'encontre de ces restrictions dans la mesure où nous luttons pour la diminution du temps de travail, pour le maintien en bonne santé des agents publics. **La seule voix à faire entendre pour lutter contre cet état de fait est la nécessaire augmentation de la rémunération des agents.**

HEURES MENSUELLES D'INFORMATION SYNDICALE ET FICHAGE DES OPINIONS SYNDICALES DES AGENTS

Certaines collectivités demandent aux organisations syndicales ou aux services de dresser une liste des agents participant aux réunions mensuelles d'information syndicale au prétexte de vérifier que les agents ne dépassent pas le quota d'heures annuelles de 12 heures qui leur est attribué par le décret du 3 avril 1985.

La circulaire du 15 novembre 1985 prévoit que ***«La concertation entre l'autorité territoriale et les organisations syndicales doit permettre de définir les conditions dans lesquelles ces organisations pourront mettre en œuvre leur droit à tenir des réunions hors des locaux ouverts au public, sans que le fonctionnement du service soit perturbé et que la durée d'ouverture des services aux usagers soit réduite.»*** L'établissement d'une liste des participants constitue une modalité contraire à l'esprit du décret.

Bon à savoir

RETRAITE

À partir du 1er janvier 2015, deux mesures inscrites dans la loi 2013 sur les retraites (article 19 et 20) s'appliqueront.

Pour liquider sa pension l'assuré devra mettre fin à l'ensemble de ses activités professionnelles. Si le pensionné reprend une activité, celle-ci ne donnera plus aucun droit nouveau à la retraite.

La suppression du jour de carence pour maladie dans la fonction publique par l'article 126 de la loi de finances pour 2014. Cette suppression prend impérativement effet au 1er janvier 2014. Cette même loi supprime aussi le *« droit de timbre »* de 35 € pour l'introduction d'un recours devant une juridiction. Cette suppression prend par conséquent effet pour tout recours introduit après le 1er janvier 2014.

À LIRE, À VOIR

→ L'association Visa, «un outil militant contre l'extrême-droite», regroupe des militants de la FSU, de la CGT, de la CFDT, de SOLIDAIRES, de la CNT.

Dans cette brochure de janvier 2014, elle décrypte les mécanismes qui conduiraient à l'élection de maire du FN dans plusieurs villes. Face à la stratégie de l'extrême-droite et pour stopper l'accroissement de cette audience, les syndicalistes doivent construire les résistances aux politiques d'austérité mais aussi et surtout dénoncer sans relâche les fausses solutions ***« nationales-sociales »*** préconisées par le Front National et l'extrême-droite.

À commander sur le site: www.visa-isa.org

→ Documentaire *« D'Égal à Égales »* de Corinne Mélis et Christophe Cordier.

Elles sont migrantes ou filles d'immigrants, et syndicalistes. Elles ont choisi de s'engager face à la dureté des conditions de travail et à la précarité des salariés dans les secteurs du nettoyage, du commerce, des services aux particuliers, d'industries à l'agonie, où l'on retrouve nombre de femmes issues de l'immigration.

http://www.folkloredelazone-mondiale.fr/mailorder/index.php?cPath=143

→ Monde diplomatique de mars 2014

Article sur les extrêmes droites en Europe, les négociations sur le marché transatlantique, la finance se branche sur la nature.

→ *« De l'autogestion, théorie et pratique »*, ouvrage collectif de la CNT

Ce livre explore deux aspects de l'autogestion, l'un historique, l'autre actuel, vivant, vivace, fait d'expériences, de réussites et parfois de déboires.
Il s'agit d'éclairer une notion essentielle de la lutte des classes : **le besoin viscéral de la classe exploitée de prendre ses affaires en main, tant dans l'entreprise que dans la société.** À contre-courant des renoncements actuels, il est utile et nécessaire de revenir sur cette problématique émancipatrice. L'analyse de son itinéraire historique et politique nous permet d'en donner une définition renouvelée et pragmatique.

→ *« Pourquoi travaillons-nous? »* De Danielle LINHART, collection Clinique du travail. Éditeur ERÈS.

Pourquoi travaillons-nous? Qu'est-ce que les salariés investissent d'eux-mêmes au travail? Pour quelles raisons et selon quelles modalités? La question que pose cet ouvrage est un enjeu central dans la compréhension du monde actuel, le phénomène des suicides au travail venant nous en rappeler régulièrement les aspects inquiétants. **À partir de dix enquêtes de terrain, les auteurs proposent une analyse de l'engagement subjectif au travail dont le management entend faire, aujourd'hui, un outil de performance.**

Vous pouvez également voir les conférences qu'elle a données sur internet ainsi que diverses interviews.

« Citoyens du monde »

LES ROMS, **VICTIMES DE LA XÉNOPHOBIE INSTITUTIONNELLE**

Ils et elles s'appellent Helena, Ana-Maria, Secret, Lazare, Caroline, David... 120 Roms: femmes (enceintes), hommes, enfants (de nombreux en bas âge et nourrissons), vieillards - évacués par les forces de l'ordre lundi 28 octobre 2013 à 6h30 sous la tempête à Villeneuve d'Ascq (près de Lille – Nord) ont été condamnées une nouvelle fois à l'errance dans le dénuement le plus total.

Elles ont trouvé refuge dans les locaux de Solidaires à la Bourse du Travail de Lille. **Les militants de SUD Conseil Général du Nord, avec des camarades de Solidaires se sont mobilisés, nuit et jour pour assurer l'accueil, l'intendance sur place et l'action pour interpeller les pouvoirs publics.**

On pourrait penser qu'il n'est pas du rôle d'un syndicat de s'engager dans ce type de combat... Seulement, pour nous, la reconnaissance des droits du peuple rom constitue un enjeu majeur dans une société qui crée toujours plus de pauvreté, exclut, jette à la rue. **Il est plus facile pour les pouvoirs publics de nourrir un discours qui vise à stigmatiser et désigner des bouc émissaire que d'engager une réelle transformation sociale.**

Cette posture politique à tous les niveaux (gouvernement et collectivités), relayée médiatiquement, se propage autour de nous et laisse libre cours à des propos ignobles envers ces hommes, femmes et enfants, comparables aux plus sombres heures de notre histoire commune... que l'on prétend commémorer pourtant chaque année!

La situation de ces **120 Roms à Lille**, contraints de se réfugier à la Bourse du Travail, est aussi la conséquence des politiques actuelles d'austérité qui favorisent des minorités privilégiées et jettent à la rue, au chômage (par les nombreux licenciements), privent des droits les plus élémentaires de plus en plus de personnes.

70 jours!

Les familles roms réfugiés à la Bourse du Travail ont dû attendre 70 jours et attaquer au Tribunal Administratif, et gagner contre le préfet, pour que des propositions d'hébergement leur soient proposées.

Frustré, le préfet de région (59/62), BUR, tout récemment *«élevé»* au rang de chevalier de la légion d'honneur par Valls, sous la pression de Martine AUBRY, a dispersé les familles sur l'ensemble de la région (en dehors de la métropole lilloise, bien sûr!) dans des hôtels de la côte d'opale au fin fond de l'Avesnois.

Moins de 48 heures plus tard, profitant de l'éclatement géographique et de l'absence des militants de SUD-Solidaires, il envoie la Police des Airs et Frontières pour exercer une pression sur chacune d'elles. **Puis, quelques jours plus tard, des ordonnances d'expulsion commencent à tomber... tomber sur ces hommes, femmes et enfants, citoyens à part entière, comme nous, de la communauté européenne!**

L'acharnement du représentant du ministère de l'intérieur, aiguillé en coulisse par la présidente de Lille Métropole, à l'égard de cette population est indigne. Tout comme la politique du président du Conseil Général du Nord qui affiche, jusque dans l'attribution des prestations légales d'aide sociale à l'enfance, une discrimination évidente en établissant des barèmes différenciés en fonction de l'origine ethnique. **En réaction, le syndicat SUD des personnels du Département du Nord a saisi le Défenseur des Droits.**

Alors que les représentants de l'État condamnent, à juste titre, l'antisémitisme prôné par Dieudonné, ils appréhendent ***« la question rom »*** comme certains de leurs prédécesseurs abordaient ***« la question juive »***. Ils déversent une énergie considérable contre un ex-humoriste, mais n'utilisent pas l'arsenal juridique à l'égard de ces élus qui alimentent un discours de haine à l'égard des Roms, à l'approche des élections municipales pour flatter les plus bas réflexes de leurs concitoyens... **Comme ce maire dans les Bouches du Rhône qui regrettait l'arrivée trop rapide des pompiers alors que des caravanes brûlaient sur un camp,** ou le maire de Croix (près de Roubaix -59) qui a affirmé concernant la population roms: *«Si un Croisien commet l'irréparable, je le soutiendrai»*.

Les Roms, que ce soit à Lille, comme ailleurs sur le territoire, n'en ont pas fini avec cette France raciste et qui exclue.

Pourtant 15 à 25 000 sur le territoire (alors qu'en Belgique ils sont plus du double, et plus de 200 000 en Allemagne), les Roms ne sont pas un problème pour la France mais c'est la France et sa xénophobie d'État qui est un problème pour eux!